

**Date de la convocation : 2 juillet 2020**  
**Date de l'affichage en Mairie : 3 juillet 2020**

**Nombres de membres :**  
Afférents au Conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 14

L'an deux mille vingt et le dix du mois de juillet à 12 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, en Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

**Présents :**

CRUMIERE LAURENT, SORBE VIRGINIE, CAMPOUS MICHEL, ROUSSEAU SYLVIE, DESANY JOCELYN, DEFAIVRE CLAUDE, TORTET BRIGITTE, BREYNAT PHILIPPE, CHARRASSE NICOLE, MENISSIER RICHARD, MONNIER YANN

**Pouvoirs :**

Madame DUVIVIER JULIA à Monsieur JOCELYN DESANY  
Madame CHARLOTTE THINEY à Monsieur HERVE COULMONT

**Absents :**

KHALFOUN NAOURY, BEAUFORT ISABEL, TABOYAN ALINE, AMOROS JACKY, FAURE MARJORIE

Madame SYLVIE ROUSSEAU est nommée secrétaire

## ORDRE DU JOUR

1 – Adoption procès-verbal séance du 29 juin 2020

### VIE INSTITUTIONNELLE

2 - Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020

### PERSONNEL COMMUNAL

3 – Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IRCANTEC, RAFP par le CDG de l'Ardèche – Autorisation signature

2020 –1007- 01

Séance du conseil municipal du 29 juin 2020- Approbation procès-verbal

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 29 juin 2020, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

Il précise qu'il convient d'apporter une modification en ajoutant Monsieur Yann MONNIER, Conseiller Municipal en exercice, aux membres désignés pour participer à la commission « Communication »

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020 en apportant une unique modification en ajoutant Monsieur Yann MONNIER, Conseiller Municipal en exercice, aux membres désignés pour participer à la commission « Communication »

**La séance continue, présents les mêmes membres,**

**2020 –1007- 02**  
**Désignation délégués et délégués suppléants pour élections sénatoriales du**  
**27 septembre 2020**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il rappelle qu'en vertu de l'article L 289 et R 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, sans panachage ni vote préférentiel.

Il indique que conformément aux articles L 284 à 286 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire cinq délégués et trois suppléants.

La liste ci-après désignée se porte candidate.

NOM : Délégués pour les élections sénatoriales – Commune de SOYONS

COMPOSITION :

Hervé COULMONT

Virginie SORBE

Laurent CRUMIERE

Sylvie ROUSSEAU

Michel CAMPOUS

Brigitte TORTET

Jocelyn DESANY

Nicole CHARRASSE

### **RESULTATS DE L'ELECTION**

- Nombre de conseillers présents à l'appel : 12
- Pouvoirs : 2
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 14
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Nombre de voix obtenues la liste Délégués pour les élections sénatoriales – Commune de SOYONS : 14

Le Maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ci-dessus désignés

**La séance continue, présents les mêmes membres,**

**2020 –1007- 03**

**Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IRCANTEC, RAFP par le CDG de l'Ardèche – Autorisation signature**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal un projet de convention à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Ardèche relative à l'assistance administrative susceptible d'être apportée dans le cadre de la gestion des dossiers retraite des agents.

Cette nouvelle convention prendrait effet le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée de deux ans et six mois, soit un terme fixé au 31 décembre 2022. Il précise que la facturation de cette prestation interviendra uniquement sur les dossiers que les services du CDG 07 auront été amenés à traiter et transmettre à la CNRCAL.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu le projet de convention ainsi présenté,**

**APPROUVE** la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Ardèche relative à l'assistance administrative susceptible d'être apportée dans le cadre de la gestion des dossiers retraite des agents

La secrétaire de séance

Sylvie ROUSSEAU

Le Maire

Hervé COULMONT